

---

# NORME INTERNATIONALE



# 5731

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

## Équipement de cuisine – Dimensions limites

*Kitchen equipment – Limit of size*

Première édition – 1978-02-01

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5731:1978

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/50347395-c3a4-4c51-b02f-65a439a910a9/iso-5731-1978>

---

CDU 721.013 : 643.31

Réf. no : ISO 5731-1978 (F)

**Descripteurs** : équipement de cuisine, meuble de cuisine, spécification, dimension, tolérance de dimension.

Prix basé sur 2 pages

## AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 5731 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 59, *Construction immobilière*, et a été soumise aux comités membres en juin 1976.

(standards.iteh.ai)

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

ISO 5731:1978

Afrique du Sud, Rép. d'	France	Pologne
Allemagne	Hongrie	Roumanie
Australie	Iran	Royaume-Uni
Brésil	Israël	Suède
Bulgarie	Italie	Tchécoslovaquie
Canada	Mexique	Turquie
Corée, Rép. de	Nouvelle-Zélande	U.R.S.S.
Espagne	Pays-Bas	

Les comités membres des pays suivants l'ont désapprouvée pour des raisons techniques :

Autriche  
Belgique  
Danemark  
Suisse

# Équipement de cuisine – Dimensions limites

iTeh STANDARD PREVIEW  
(standards.iteh.ai)

## 0 INTRODUCTION

Les dimensions limites spécifiées dans la présente Norme internationale constituent une première indication. Les tolérances et les dimensions de fabrication des équipements de cuisine doivent être étudiées de façon détaillée dans l'avenir.

## 1 OBJET ET DOMAINE D'APPLICATION

La présente Norme internationale spécifie les dimensions limites (minimale ou maximale) permettant d'assurer la coordination et l'interchangeabilité des composants d'équipement de cuisine définis dans l'ISO 3055. Elle ne couvre que certaines dimensions d'une importance particulière pour l'ensemble.

## 2 RÉFÉRENCES

ISO 1006, *Coordination modulaire – Module de base.*

ISO 1803, *Tolérances pour le bâtiment – Vocabulaire.*

ISO 3055, *Équipement de cuisine – Dimensions de coordination.*

ISO 5732, *Équipement de cuisine – Dimensions des ouvertures pour appareils encastrés.*

## 3 DÉFINITIONS

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables :

**3.1 éléments :** Armoires, placards, buffets et plans de travail.

**3.2 appareils :** Réfrigérateurs, congélateurs, cuisinières, fours, lave-vaisselle et autres appareils ménagers dont des dimensions doivent être coordonnées avec les éléments.

**3.3 éléments bas :** Armoire ou appareil bas, placé normalement au-dessous d'un plan de travail ou d'un évier.

**3.4 élément haut :** Armoire ou appareil haut.

**3.5 élément mural :** Armoire ou appareil mural peu profond, normalement placé au-dessus des plans de travail ou des éviers.

**3.6 plan de travail :** Élément plat normalement placé sur un ou plusieurs éléments bas.

**3.7 évier :** Bloc combiné de bassine(s) et d'égouttoir(s), normalement placé sur un ou plusieurs éléments bas.

#### 4 DIMENSIONS LIMITES

##### 4.1 Hauteur

Hauteur disponible entre le plancher et la face inférieure du plan de travail ou du dessus de l'appui de l'évier (égouttoir) (A - K)<sup>1)</sup>

minimum 870 mm <sup>2)</sup>  
pour le plan de travail de hauteur de coordination : 9 M <sup>3)</sup>

minimum 820 mm <sup>2)</sup>  
pour le plan de travail de hauteur de coordination : 8,5 M

##### 4.2 Profondeurs

Plans de travail, évier, éléments bas et éléments hauts (E)<sup>1)</sup>

maximum 600 mm <sup>4)</sup>  
pour dimension de coordination : 6 M

Éléments muraux (F)<sup>1)</sup>

maximum 300 mm <sup>4)</sup>  
pour dimension de coordination : 3 M

maximum 350 mm <sup>4)</sup>  
pour dimension de coordination : 3,5 M

##### 4.3 Largeurs

Éléments et blocs éviers

maximum  $n \times 100$  mm <sup>5)</sup>

Appareils qui ne doivent pas être encastrés<sup>6)</sup> dans des armoires ou des plans de travail

maximum  $(n \times 100$  mm) - 3 mm <sup>5)</sup>

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 5731:1978

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/50347395-c3a4-4c51-b02f-65a439a910a9/iso-5731-1978>

1) Les désignations se réfèrent à l'ISO 3055.

2) Lorsque les deux conditions liées de hauteur par rapport au plancher du dessus et du dessous du plan de travail sont incompatibles, il y aura lieu, pour chaque cas particulier, de choisir laquelle des deux il est préférable de respecter.

3) M est le symbol du module de base défini dans l'ISO 1006 et égal à 100 mm.

4) Seuls les commutateurs et les poignées peuvent être saillants.

5) Par convention,  $n$  est toujours un nombre entier.

6) Les appareils à encastrer ne font pas encore l'objet d'une norme; toutefois, les ouvertures destinées à les recevoir sont définies par l'ISO 5732.